



## COMMISSION MEDICALE FEDERALE

### RAPPORT DE BLESSURE FFHG

La commission médicale demande aux équipes médicales des clubs évoluant en championnat **Magnus, Div 1, Espoir Elite et Féminine** de remplir le formulaire **Rapport de Blessure** lorsqu'une blessure intervient durant l'un de ses championnats dès la saison 2007-2008

*La définition* d'une blessure (cadre supérieur droit du formulaire) qui nécessite l'établissement de ce rapport est le suivant:

1. Toute blessure qui entraîne pour un joueur ou une joueuse une absence d'un entraînement ou d'un match du fait d'une blessure qui est survenue durant un entraînement ou un match.
2. Tout traumatisme crânien avec perte de connaissance.
3. Toute blessure dentaire.
4. Toute plaie qui nécessite des soins médicaux.

Ce formulaire est strictement confidentiel et anonyme et doit être envoyé au secrétariat de la commission médicale (Melle Jocelyne Brouart) ou sur son courriel [j.brouart@ffhg.eu](mailto:j.brouart@ffhg.eu)

Ce formulaire se remplit simplement en cochant ou en remplissant les différents items et le cadre diagnostic.

Ce formulaire est très facile d'utilisation et peut être facilement rempli par les équipes médicales ou toute personne de l'entourage de ces équipes. **Il est téléchargeable depuis le site fédéral.**

**Le Médecin Fédéral National  
Dr Jean LE BLOND**